

PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Loi n° 26 - 2011 du 25 mai 2011
autorisant la ratification de l'accord de prêt « projet d'alimentation en eau potable de la ville de Pointe-Noire, première phase » entre la République du Congo et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

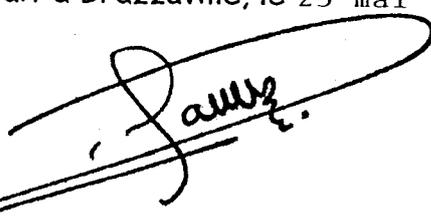
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt « projet d'alimentation en eau potable de la ville de Pointe-Noire, première phase » entre la République du Congo et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal Officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 25 mai 2011

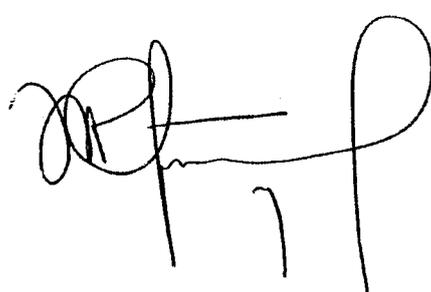
26 - 2011

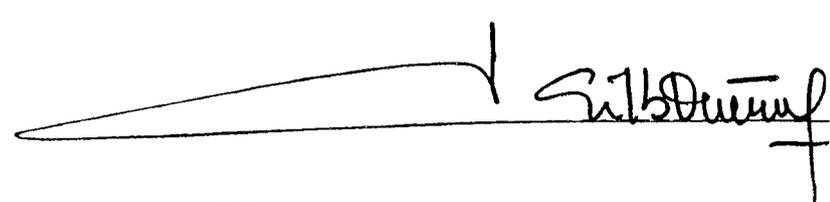

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'énergie et de l'hydraulique,

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,


Bruno Jean Richard ITOUA.-


Gilbert ONDONGO.-